



CONVOCAATION

à la séance du Conseil général

de lundi 6 mai 2013, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

11^{ème} SEANCE

Autres objets

12-310

Motion de M. Vincent Pahud (PDC), intitulée « Un abonnement TN à un tarif préférentiel pour les écoliers domiciliés sur le territoire communal » (Déposée le 12 septembre 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 24 septembre 2012) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer, pour les écoliers habitant Neuchâtel, un abonnement TN à un tarif préférentiel couvrant uniquement le territoire communal ».

Développement

Actuellement, de nombreuses familles doivent assumer des dépenses de transport importantes alors que l'école publique est gratuite.

Les enfants, souvent plus que certains adultes, sont mobiles. Soit par obligation pour se rendre à l'école, soit par nécessité pour pratiquer leurs activités sportives ou artistiques en des lieux généralement éloignés de leur domicile. Cette mobilité a un coût. Or, à ce jour, le catalogue des abonnements aux Transports neuchâtelais ne contient aucune offre permettant de soulager réellement le porte-monnaie des familles. Actuellement, l'abonnement pour un écolier coûte le même prix que celui d'un adulte au bénéfice d'un bon de réduction émis par la Commune, soit 48 francs par mois ou 432 francs par an. Ces montants touchent particulièrement les familles habitant les quartiers périphériques de la ville et peuvent même être considérés comme une injustice à leur égard.

Notre proposition vise :

- à soulager le budget de nombreuses familles, aussi bien celles dont les enfants sont obligés de se déplacer pour aller à l'école que celles dont les enfants se livrent à une activité sportive ou culturelle,
- à placer tous les écoliers de la ville sur le même pied,
- à prendre en compte la dangerosité de certains trajets,
- à diminuer le nombre de «parents-taxis» qui roulent et stationnent parfois dangereusement autour des collèges pour y déposer leurs enfants,
- à inciter les jeunes à utiliser nos transports publics et à s'habituer à ce mode de déplacement.

Notre demande complète la politique de la Ville visant à réduire la circulation en ville.

Le but de cette motion n'est pas de proposer les transports publics comme seul et unique moyen de se déplacer mais de donner le libre choix aux élèves et à leurs parents de profiter de ces services en fonction des distances, des conditions météorologiques ou de la charge de matériel scolaire qui, parfois, dissuade de se déplacer à pied ou à vélo. Aussi, demandons-nous au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer, pour les écoliers domiciliés à Neuchâtel, un abonnement TN à tarif préférentiel couvrant le territoire communal uniquement.

Discussion

Amendement du Conseil communal

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer, pour les écoliers **et les jeunes en formation** habitant Neuchâtel, un abonnement TN à un tarif préférentiel couvrant uniquement le territoire communal ».

12-311

Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Grégoire Oguey, Baptiste Hurni, Sabrina Rinaldo Adam, Jonathan Gretillat, Marc Treboux, Patrice de Montmollin, Edlira Dedja Bytyqi, Martine Docourt Ducommun, Anne-Françoise Loup, Hélène Perrin, Nathalie Wust, Philippe Loup et Matthieu Béguelin, intitulée « Des prisons sans locataires pourraient en accueillir ! » (Déposée le 5 novembre 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 3 décembre 2012) :

« Le Conseil général invite le Conseil communal à étudier, en s'approchant de l'État qui en est le propriétaire, une nouvelle affectation du bâtiment des anciennes prisons de la Ville, notamment dans une perspective de développement de l'offre de logement ou d'une auberge de jeunesse ».

Développement

Depuis de longues années, le bâtiment des anciennes prisons de la Ville, à l'est de la Tour des Prisons, est en effet largement sous-occupé et sous-exploité. Il s'agit d'un volume très important, situé en plein cœur de la cité, avec une vue imprenable.

Discussion

12-611

Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Alexandre Brodard, Amelie Blohm Gueissaz, Blaise Péquignot, Béatrice Haeny, Christophe Schwarb, Jean-Charles Authier, Beat Geiser, Mirko Kipfer, Félix Gueissaz, Philippe Mouchet, Julien Spacio et Fabio Bongiovanni, intitulée « Bientôt plus de mille places de parc supprimées au centre-ville ? » (Déposée le 5 novembre 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 3 décembre 2012) :

« Des centaines de places de parc en surface situées sur le domaine public ont été supprimées ces dernières années entre le centre-ville de Neuchâtel et les Jeunes-Rives :

- Sur la Place du port
- Sur la Place des Halles
- Aux Jeunes-Rives
- A l'Hôtel de Ville
- A la Rue des Fausses-Brayes
- Etc.

Et il est prévu – ou du moins l'idée a-t-elle été évoquée – d'en supprimer encore plusieurs centaines dans les années à venir :

- Devant la Poste principale (projet de nouvelle place Numa-Droz)
- Devant le « Las Vegas » (projet de nouvelle place Numa-Droz)
- Sur la Place Alexis-Marie-Piaget (projet Numa-Port)
- Aux Jeunes-Rives (projet Ring ; solde des places encore existantes)
- A l'Hôtel de Ville (solde des places encore existantes) ?
- Etc.

Ces choix inquiètent. Sans préjuger toutefois des effets (positifs ou négatifs) de ces décisions, il semble aujourd'hui important aux yeux des signataires de la présente interpellation de faire un état des lieux et de connaître l'impact de ces décisions sur la vie du centre-ville, et en particulier sur les commerces, qui font vivre le centre-ville, avant de poursuivre sur cette voie.

En effet, il se pourrait que les places supprimées étaient utiles à la population et aux commerçants de la ville, et que celles qui restent le soient encore aujourd'hui. Le fait de les remplacer par des places dans des parkings sous terrains privés et payants n'est peut-être ni satisfaisant ni profitable à l'attractivité du centre-ville.

A l'écoute de la population, l'on entend souvent que pour vite faire une course en ville (en rentrant de Marin-centre par exemple, où de nombreuses places ont été créées..), il faut pouvoir se parquer le plus près possible des commerces, et à moindre coût. Sinon il est renoncé à la course en question au centre-ville. Cela vaut aussi pour aller à la poste, à l'administration communale, à la police ou autre. Et c'est encore plus valable pour sortir le soir ou la nuit en ville : chacun préférera parquer gratuitement que s'enfiler dans un parking payant. Ce qui est humain. Et sans doute sensé, du moins pour toutes les personnes qui, sans avoir beaucoup de moyens, ont pu s'acheter une voiture et l'utilisent parfois pour se rendre en ville. Qu'ils soient étudiants ou

travailleurs, jeunes ou moins jeunes. Pour tout un chacun donc, à un moment ou à un autre.

Les soussignés souhaitent donc par la présente interpellier le Conseil communal sur cette problématique, lui demander des explications sur sa politique en matière de stationnement au centre-ville et obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Combien de places de parc en surface situées sur le domaine public ont-elles été supprimées au centre-ville et aux Jeunes-Rives ces 20 dernières années ? (Par centre-ville, il est entendu ici la zone située entre la ruelle William-Mayor à l'ouest, les voies de chemin de fer au nord, la ruelle Vaucher et la rue P.L.-Coulon à l'est, et le lac au sud).
- Une étude a-t-elle été menée sur les conséquences de ces suppressions sur les commerces du centre-ville de Neuchâtel et leur attractivité ? Et sur l'impact sur le chiffre d'affaires de ces commerces ? Si oui, quels en sont les résultats ?
- De telles études ont-elles été menées dans d'autres villes de Suisse à la connaissance du Conseil communal ? Avec quel résultat ?
- Quelle est l'opinion des commerçants sur la question de la suppression des places de parc sur le domaine public et leur remplacement par des parkings en ouvrages privés et payants ?
- Combien de places de parc en surface est-il prévu ou envisagé de supprimer encore dans les 10 prochaines années sur le domaine public dans cette zone ? Lesquelles sont concernées ?
- Est-il prévu de supprimer toute place de parc à moyen ou long terme dans cette zone ? Ou alors est-il peut-être prévu de remplacer les places supprimées dans le futur ?
- Serait-il possible de mettre à disposition l'évolution du décompte des places de parc contenu dans le document « Places de stationnement en ville au 29.03.2012 » disponible sur le site www.policeneuchatel.ch depuis qu'un tel décompte est établi ?

Avec nos remerciements au Conseil communal pour les éclaircissements qu'il nous fournira sur ces différents points ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit.

12-509

Postulat des groupes PLR et socialiste par M. et Mme Jean-Charles Authier, Sabrina Rinaldo Adam et consorts, intitulé « Pour accroître l'offre en place de parc lors d'événements particuliers au centre-ville » (Déposé et développé le 5 novembre 2012 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 3 décembre 2012) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures propres à faciliter l'accès des automobilistes au centre ville lors d'événements à caractère commercial ».

Développement

Que ça nous plaise ou non, la disponibilité de places de parc constitue un critère important pour favoriser la venue de clients à proximité des commerces ou des centres d'achat.

Sans rentrer dans de grandes analyses sur l'évolution du nombre de places de parc au centre-ville, le risque existe que les clients potentiels se détournent vers d'autres centres d'achats du fait de la perception d'une accessibilité meilleure à un prix plus avantageux.

De ce fait, les soussignés demandent que le Conseil communal étudie la possibilité d'augmenter le nombre de places de parc au centre-ville lors d'événement ciblés, tels que, par exemple, le marché du samedi matin, le marché de Noël, ...

Idéalement, on pourrait consacrer au parcage une voie du Quai Philippe-Godet jusqu'au niveau du Trou de souris. On offrirait ainsi des places aisément accessibles, idéalement proches des commerces.

L'impact de cette mesure devrait être évalué après une période probatoire de 2 ans, en vue de décider de son évolution.

Une ville vivante se doit de repenser ses modèles de fonctionnement. Les habitudes changent dans les domaines de loisirs et d'achats et l'offre en périphérie a cru de façon impressionnante dans les dernières décennies. La Ville a de nombreux atouts à faire valoir et les projets de mise en valeur de son centre historique et de ses rives vont clairement dans le sens d'un accroissement de son attractivité. L'accessibilité représente aussi un facteur critique à considérer, et pas seulement sous l'angle des transports en public.

Améliorer significativement l'accessibilité pour les automobilistes dans le cadre d'événements à caractère commercial donnera un signe clair dans le sens d'une Ville attractive, sans dédier de façon exclusive des surfaces du centre-ville au parcage. En mettant par ailleurs en exergue des événements tels que le marché des maraîchers, on donne une meilleure visibilité à une activité qui illustre le commerce de proximité, atout incontestable du centre-ville.

Discussion

Amendement du groupe PopVertsSol par Mme Catherine Loetscher Schneider, concernant le postulat 12-509 (Déposé le 8 mars 2013)

« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures propres à faciliter l'accès des automobilistes au centre ville lors d'événements ~~à caractère commercial~~ **culturels, populaires ou commerciaux exceptionnels** ».

13-301

Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Grégoire Oguey, Marc Treboux, Anne-Françoise Loup, Hélène Perrin, Matthieu Béguelin, Patrice de Montmollin, Philippe Loup, Edlira Dedja Bytyqi, Nathalie Wust, Natacha Erard, Martine Docourt Ducommun et Jonathan Gretillat, intitulée « Après le millénaire, fêtons... notre 800^e anniversaire ! » (Déposée le 9 janvier 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 4 février 2013) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la mise en place de festivités citoyennes pour célébrer les 800 ans de la charte de franchises de 1214, qui marque la naissance institutionnelle de la Ville ».

Développement

En avril 1214, les seigneurs de Neuchâtel, le comte Ulrich et son neveu Berthold, octroyaient des franchises aux habitants de la ville, énumérant les différents droits dont jouiraient dorénavant les bourgeois. Ces franchises marquent la fondation institutionnelle de notre Ville. Par cette motion, nous invitons le Conseil communal à mettre sur pied des célébrations afin de marquer comme il se doit les 800 ans de cette charte. Il ne s'agit pas de faire un « millénaire *bis* » qui n'aurait guère de sens, mais plutôt de mettre en avant le rôle des institutions, l'importance des libertés personnelles et la responsabilité collective ; en un mot : la démocratie.

Discussion

13-501

Postulat du groupe PLR par Mmes et MM. Joël Zimmerli, Béatrice Haeny, Christophe Schwarb, Jean Dessoulavy, Amelie Blohm Gueissaz, Mirko Kipfer, Beat Geiser, Philippe Etienne, Jean-Charles Authier, Philippe Mouchet, Félix Gueissaz, Blaise Péquignot et Alexandre Brodard, intitulé « Giratoire des Cadolles : sécurité de tous les usagers à revoir » (Déposé et développé le 4 février 2013 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 11 mars 2013) :

« Le Conseil communal est prié, en évaluant notamment la situation en terme de sécurité pour l'ensemble des usagers du giratoire des Cadolles et des passages piétons à proximité, d'étudier les voies et moyens de remédier aux manquements qui pourraient être constatés ».

Développement

Avec l'évolution prévue dans le secteur de Pierre-à-Bot et de la déchetterie et la prochaine arrivée des nouveaux habitants dans le quartier des Cadolles, une augmentation de la circulation est garantie dans cette zone du nord de la Ville.

Si les aménagements prévus dans le rapport 13-001 permettront de sécuriser le secteur de Pierre-à-Bot, rien ne semble prévu pour les Cadolles, le giratoire et les traversées piétonnes avoisinantes.

Hors à cet endroit, la vitesse excessive de nombreux automobilistes, principalement dans le sens descendant, est à l'origine de situation dangereuse que ce soit pour les piétons ou les automobilistes.

Selon plusieurs habitants et parents d'enfants fréquentant l'école Montessori, les franchissements des passages piétons directement au nord du giratoire et ceux situés sur la rue du Verger-Rond sont aujourd'hui extrêmement périlleux. Il en est de même de l'entrée dans le giratoire pour les véhicules venant du Verger Rond.

La vitesse excessive des automobilistes dans le sens nord-sud est rendue possible par le fait que ce giratoire peut trop facilement être franchi sans le moindre ralentissement. La présence à une très faible distance de deux passages piétons au nord du giratoire n'est peut-être pas étrangère à l'agacement de certains automobilistes à l'encontre des piétons.

Le PLR se réjouit naturellement des développements économique et démographique de ce secteur important de notre Ville. Ces développements ne doivent toutefois pas se faire au détriment de la sécurité des piétons et des usagers de la route.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'effectuer sans tarder une étude de la situation afin de corriger les problèmes qui seront identifiés.

Discussion

13-302

Motion de M. Vincent Pahud (PDC), demandant d'introduire un vote populaire consultatif sur les grands projets urbains (Déposée le 13 mars 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 22 avril 2013) :

«Le PDC demande au Conseil communal d'étudier les modalités de mise en place du vote populaire consultatif (vote sondage) pour les projets communaux entraînant d'importantes modifications dans les domaines de la circulation, de la sécurité, de l'architecture et du paysage urbain ».

Développement

Le récent refus par l'électorat du projet d'aménagement du carrefour Numa-Droz a montré que la majorité de la population peut être d'un avis très différent de celui de la majorité des élus. En l'occurrence, en plus de la perte de temps, la somme de 568'000 francs a ainsi été dépensée inutilement en crédits d'étude.

Afin d'éviter que pareille mésaventure coûtant énergie et argent ne se reproduise à l'avenir, nous proposons que les électrices et électeurs puissent donner leur avis – ou préavis – par un vote sondage sur le projet envisagé.

La perspective d'un tel scrutin donnerait lieu à une campagne d'information complète et susciterait un débat éclairant, voire entraînerait la modification du projet.

Discussion

13-303

Motion interpartis (dont le traitement en priorité est demandé) des groupes socialiste, PLR et PopVertsSol, par Mmes et M. Philippe Loup, Amelie Blohm Gueissaz, Catherine Loetscher Schneider et consorts, intitulée « Etude pour une centrale desservant les numéros d'appel d'urgence 144 et 118 sur l'ensemble du canton » (Déposée le 22 avril 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 6 mai 2013) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier avec les autorités de la Ville de La Chaux-de-Fonds et le Conseil d'Etat, les voies et moyens pour la mise en œuvre d'une centrale d'appel d'urgence 144 et 118 sur l'ensemble du canton ».

Développement

Le numéro 144, appel d'urgence médicale, est actuellement desservi par la Centrale de la Police cantonale. De nombreuses voies se sont élevées depuis des années pour dénoncer son inadéquation avec sa mission première, être un répondant crédible sachant réagir à des urgences parfois vitales. Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel est satisfait que le Conseil d'Etat, par son rapport 13-009 intitulé Centrale d'appels sanitaires urgents 144, propose un changement afin d'en terminer avec l'état d'insatisfaction actuel en ce domaine.

Toutefois, la mise en place d'une centrale d'alarme et d'engagement à la caserne de La Maladière réunissant les numéros 144 et 118 (Feu), nous paraît crédible car les deux missions relèvent surtout des responsabilités des SIS de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal est donc prié de s'approcher du gouvernement cantonal, plus particulièrement des départements du DSAS et du DJSF, afin d'entamer des entretiens pour évaluer de la faisabilité d'une telle centrale. La sécurité sanitaire étant prioritaire, c'est elle qui dictera le délai de sa réalisation que nous espérons néanmoins rapide.

Considérant la position partagée par les deux grandes villes du canton, nous invitons l'exécutif à poursuivre ce chemin avec les autorités de la Ville de La Chaux-de-Fonds afin de parler d'une même voix au cours des négociations avec l'Etat.

Discussion

Neuchâtel, le 23 avril 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol